

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 février 2016

LE RECENSEMENT POUR LA 41^e ÉLECTION GÉNÉRALE SE POURSUIT

Les recenseurs continuent de faire du porte-à-porte dans toute la province afin d'identifier les électeurs admissibles à l'élection provinciale du 19 avril et d'ajouter leurs noms à la liste électorale. Ils se poursuivront leurs visites jusqu'au 7 mars.

Les recenseurs porteront une veste jaune d'Élections Manitoba et une carte-photo d'identité qui permettront de les identifier.

Pour être admissibles à voter, les résidents du Manitoba doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

En conformité avec la *Loi électorale*, les noms, adresses et, si fournis, numéros de téléphone des électeurs seront remis aux candidats de chaque circonscription électorale et, sur demande, aux partis politiques inscrits. Les renseignements contenus dans la liste électorale peuvent également être communiqués aux administrations des élections municipales, scolaires et fédérales.

Les recenseurs demanderont aux électeurs admissibles leur date de naissance et leur sexe afin de permettre de créer une liste électorale permanente exacte et fiable pour le Manitoba, que l'on utilisera lors des élections à venir. Ces renseignements seront considérés comme confidentiels et seront conservés en lieu sûr – ils ne seront pas donnés aux candidats ni aux partis inscrits. Nous encourageons les électeurs à fournir ces renseignements, mais cela n'est pas obligatoire.

Les électeurs recevront une fiche de recensement leur expliquant où aller voter le jour du scrutin et leur fournissant les coordonnées du directeur du scrutin.

Les recenseurs ont également des formules de demande de vote à domicile. Les électeurs incapables de se rendre à un centre de scrutin en raison d'une incapacité peuvent demander de voter à partir de leur domicile, ainsi que leurs fournisseurs de soins.

200, rue Vaughan, bureau 120
Winnipeg (Manitoba) R3C 1T5
Tél. : 204 945-3225 Téléc. : 204 945-6011
Sans frais : 1 866 628-6837
Courriel : election@electionsmanitoba.ca

www.electionsmanitoba.ca/fr

Si un électeur s'inquiète pour sa sécurité personnelle, il peut demander que son nom soit omis de la liste électorale en se prévalant de l'option de vote des électeurs soucieux de leur sécurité personnelle.

Des agents réviseurs feront du porte-à-porte du 10 mars au 7 avril pour les personnes absentes lors du recensement. Les électeurs peuvent également se rendre à leur bureau du directeur du scrutin durant cette période afin que leur nom soit ajouté à la liste électorale.

Pour obtenir plus de renseignements, les membres du public peuvent communiquer avec le directeur du scrutin de leur circonscription électorale, appeler Élections Manitoba en composant le 204 945-3225 ou le numéro sans frais 1 866 628-6837, visiter le site Web d'Élections Manitoba au www.electionsmanitoba.ca/fr, ou télécharger notre application mobile « Le Manitoba vote en 2016 ».

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

M^{lle} Estefania Wujkiw, préposée à l'information aux médias

Téléphone : 204 945-5755

Courriel : ewujkiw@elections.mb.ca

NOTE À L'INTENTION DES MÉDIAS :

Le site Web d'Élections Manitoba présente des renseignements détaillés sur les élections antérieures et en cours. Consultez le site à l'adresse www.electionsmanitoba.ca/fr.

Téléchargez la nouvelle application mobile d'Élections Manitoba, « Le Manitoba vote en 2016 » pour Apple, Android ou BlackBerry.